

**Séance du 6 juin 2017***Procès-verbal*

COMMUNE DE SAINT-VÉRAND
Département de l'Isère

<p><u>Nombre de conseillers :</u></p> <p>☒ En exercice : 19 ☒ Présents : 17 ☒ Pouvoir(s) : 2</p> <p><u>Date de convocation :</u> 30 mai 2017</p> <p><u>Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le</u> 7 juin 2017</p> <p><u>Et de la publication le :</u> 7 juin 2017</p>	<p>L'an deux mil dix-sept, le six juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard EYSSARD, Maire.</p> <p><u>Présents :</u> Mesdames Dominique UNI, Nicole MENUUEL, Monique FERRIEUX, Muriel GAIFFIER, Farah HASSAN, Brigitte HATAMI-ALAMDARI, Monique LARGOT, Claude MULLER, Florence RICHARD.</p> <p>Messieurs Bernard EYSSARD, Stéphane TOURNOUD, Olivier GAILLARD, Jean-Philippe GORON, Michel CHANCY, Hubert MOTTET, Bernard MUZELIER, Yves PELLOUX-GERVAIS.</p> <p><u>Ont donné procuration :</u> Georges BELLO donne procuration à Yves PELLOUX-GERVAIS, Patrick GIROUD donne procuration à Hubert MOTTET</p> <p><u>Absents excusés :</u></p> <p><u>Absents :</u></p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Claude MULLER</p>
--	---

2017-30 – Décision modificative n°1 au budget 2017 eau et assainissement

Jean-Philippe GORON, conseiller délégué aux ressources, expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'augmenter les crédits sur certaines lignes du budget 2017 Eau et Assainissement. En effet, quatre zones de travaux étaient prévues à hauteur de 25 000.00 € chacune, ce qui faisait un total de 100 000.00 €. Il s'avère que les travaux prévus, notamment sur la RD carrefour et Murinais et le long de la scierie Richard, sont plus importants. Le surcoût est estimé à 30 000 euros soit un total de travaux de 130 000 euros. Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider la décision modificative n°1 :

<u>FONCTIONNEMENT</u>				
<u>Comptes</u>	<u>Désignations</u>	<u>Section</u>	<u>Chapitre</u>	<u>Montant</u>
1641	Emprunts en euros	Recettes	16	+ 30 000.00 €
23151	Immobilisations en cours eau	Dépenses	23	+ 30 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la Décision Modificative n°1 du Budget 2017 Eau et Assainissement et charge Monsieur le Maire ou son représentant de transmettre cette délibération au Centre des Finances Publiques de Saint-Marcellin.

2017-31 - Réalisation d'un emprunt de 100 000 € auprès du Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais

Jean-Philippe GORON rappelle que pour les besoins de financement des travaux d'investissement importants sur les réseaux d'adduction d'eau potable il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 100 000 € ainsi qu'il a été prévu au budget 2017. Le conseil municipal après avoir pris connaissance des offres de financements des organismes financiers : Banque Postale - Caisse d'Epargne Rhône-Alpes - Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais - Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- ☒ **DÉCIDE** de retenir l'organisme financier suivant : **Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais**
- ☒ Montant du prêt : **100 000 €**
- ☒ Durée du prêt : **10 ans**
- ☒ Objet du prêt : **financer l'investissement travaux A.E.P.**
- ☒ **Tranche obligatoire au taux fixe :** **100 000.00 €**

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds

☞ Versement des fonds :	à la demande de l'emprunteur jusqu'au 6 août 2017
☞ taux d'intérêt annuel :	taux fixe de 0.95 %
☞ Base de calcul des intérêts :	taux fixe % l'an – base 365 jours
☞ Echéances d'amortissement et d'intérêts :	2 623.60 €
☞ Mode d'amortissement :	trimestrielle
☞ Remboursement anticipé :
☞ Commission :	150.00 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus et à intervenir avec l'organisme financier **Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais**. Il l'habilite à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt.

2017-32 – Décision modificative n°1 au budget 2017 Commune

Jean-Philippe GORON, conseiller délégué aux ressources, expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'augmenter les crédits sur certaines lignes du budget 2017 Commune, en raison de :

- ☒ Le remplacement du véhicule Peugeot Expert des Services Techniques par un Citroën Jumpy
- ☒ Le remboursement d'un trop perçu de Taxe Locale d'Equipement

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider la décision modificative n°1 :

<i>FONCTIONNEMENT</i>				
<i>Comptes</i>	<i>Désignations</i>	<i>Section</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Montant</i>
023	Produits des cessions d'immobilisations	Recettes	16	+ 640.00 €
10223	Taxe locale d'équipement à rembourser	Dépenses	10	+ 640.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la Décision Modificative n°1 du Budget 207 Commune. Il charge Monsieur le Maire ou son représentant de transmettre cette délibération au Centre des Finances Publiques de Saint-Marcellin.

2017-33 - Demande d'aide financière zéro pesticide à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Olivier GAILLARD, adjoint chargé des travaux, expose au Conseil Municipal le projet d'acquisition de matériel de désherbage en vue d'atteindre la norme Zéro Pesticide et la possibilité de demander une aide financière à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour ce projet. Le montant du matériel à acquérir est estimé à 25 000.00 € hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'acquisition de matériel de désherbage pour un montant estimé à 25 000.00 €. Il décide de solliciter l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre de l'action Zéro Pesticide pour obtenir une aide financière sur ce projet.

2017-34 - Accueil de loisirs Zébulon – Tarifs du mini-camp proposé du 24 au 28 juillet 2017

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux qu'il y a lieu de fixer les tarifs de l'Accueil de Loisirs ZÉBULON pendant les vacances scolaires notamment pour le mini camp organisé cet été à LA CHAPELLE EN VERCORS du 24 au 28 juillet 2017.

Après explications et simulations et Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants :

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs
0 à 350	123.00 €
351 à 600	142.00 €
601 à 900	171.00 €
901 à 1200	190.00 €
1201 à 1500	218.00 €
A partir de 1501	247.00 €
Extérieurs à la Communauté de Communes – jusqu'à 900	256.00 €
Extérieurs à la Communauté de Communes – à partir de 901	275.00 €

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de cette décision.

Emprunt de la commune

L'emprunt de 400 000.00 euros sur le budget communal, est pour l'instant en suspens car notre partenaire, Promogi, souhaite renégocier le Projet Urbain Partenarial (PUP). Aucun lot n'a pour le moment été vendu.

Transfert de compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2018

Olivier GAILLARD explique qu'il serait judicieux de transférer la gestion de l'eau et de l'assainissement dès le 1^{er} janvier 2018 à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et ne pas attendre la date obligatoire du 1^{er} janvier 2020. Les communes du SIVOM de l'agglomération de Saint-Marcellin seront intégrées en priorité ainsi que celles qui en font la demande. Suite au départ de Florian Reboud ce printemps, le transfert devient pour notre commune une priorité. Les modalités tant techniques que financières restent à préciser.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le transfert de l'eau et de l'assainissement à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté dès le 1^{er} janvier 2018.

Dossier Déclaration d'Utilité Publique du Puits des Sables

Suite au courrier de recevabilité reçu en mars/avril dernier et la demande de prestations complémentaires d'ECE, le dossier avait été mis en stand-by en attendant la réunion avec la Communauté de Communes. Jean Cartier, vice-président SMVIC, confirme la nécessité de continuer ce dossier malgré les retards accumulés. Les ressources en eau potable du territoire sont prioritaires tant en quantité qu'en qualité. Dans le cadre du transfert de compétences ce projet sera bien repris.

Marché de voiries

L'ouverture des plis a eu lieu mardi 6 juin. Il y avait cinq offres. L'analyse est en cours mais les candidatures reçues ont proposé des prestations en dessus de l'estimatif.

Extension du Mixage Café

Stéphane TOURNOUD présente le projet d'extension du Mixage Café. Elle sera en bois avec une isolation en paille. Le toit sera en terrasse non accessible au public avec une membrane recouverte d'un lit de gravier roulé d'une épaisseur de 4 à 5 cm. Les menuiseries seront en matériaux de réemploi. Des brise-soleils seront installés sur les ouvertures de l'extension ainsi que sur la façade principale du bâtiment existant.

L'association APLOMB propose une formation aux bénévoles à chaque étape de la construction et, pendant l'été, une formation sur la création de briques de terre cuite (ouverte à tous) ainsi que le suivi du chantier. L'ossature bois, la charpente, la zinguerie, la toiture terrasse seront réalisés dans le cadre du chantier école de l'association APLOMB avec ses propres stagiaires futurs professionnels.

Le permis de construire doit être déposé au plus tard le 7 juin 2017 si nous voulons commencer les travaux fin août.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention, approuve le projet de permis de construire à déposer. Les conseillers municipaux souhaitent qu'une vigilance particulière soit apportée au choix du bardage bois, afin qu'il ne se détériore pas dans le temps et reste esthétique.

Une réunion publique de présentation aura lieu le 16/06 à 18h organisée conjointement par le CCAS et la Mairie. Nicole MENEZ et Claude MULLER se chargeront de la communication.

Rythmes scolaires – Rentrée scolaire 2017-2018

Mardi 7 juin après-midi, Bernard EYSSARD et Dominique UNI ont rencontré quatre parents d'élèves à leur demande. Ils souhaitent connaître la position de la municipalité sur l'avenir des Rythmes Scolaires pour la rentrée 2017-2018. Il n'y a pas de consignes de l'Etat à ce jour. Au vu des incertitudes actuelles, du personnel et du service déjà en place pour la rentrée 2017, il ne paraît pas opportun de modifier l'organisation actuelle pour cette année. Mais, il est à signaler que, en fonction du projet, la décision finale appartient à l'inspection départementale pour la totalité des communes du territoire concerné.

Recensement de la population 2018

Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2017. Le coordonnateur sera Bernard EYSSARD aidé par Véronique RIGOTTI.

Elections législatives des 11 et 18 juin 2017

Président de Bureau : Bernard EYSSARD

Secrétaire : Véronique RIGOTTI

<u>DIMANCHE 11 JUIN 2017</u>	
<u>8h00-13h00</u>	<u>13h00 – 18h00</u>
Bernard MUZELIER * Hubert MOTTET Florence RICHARD * Muriel GAIFFIER	Jean-Philippe GORON Stéphane TOURNOUD * Nicole MENUUEL Michel CHANCY *

<u>DIMANCHE 18 JUIN 2017</u>	
<u>8h00-13h00</u>	<u>13h00 – 18h00</u>
Patrick GIROUD * Brigitte HATAMI-ALAMDARI Monique LARGOT Georges BELLO *	Monique FERRIEUX * Claude MULLER * Olivier GAILLARD Dominique UNI

*Assesseurs : Présence de 18h00 à 20h00 environ.

Transports à la demande

Lors de la dernière réunion du 22 mai dernier, il a été indiqué que le cadre juridique de l'association ne convenait pas car cela pourrait entraîner un conflit d'intérêt avec les professionnels du transport. Le projet serait donc encadré par une entente intercommunale. Il n'y aurait plus de cotisation annuelle des participants mais seulement une participation forfaitaire. Dans le cadre du financement du projet, il faut aussi rajouter la participation annuelle des communes. Pour Saint-Vérand, elle serait de 860.00 €. Le projet sera testé durant le second semestre 2017.

Marché de producteurs locaux

Un marché de producteurs locaux (5 ou 6 producteurs) s'installera à Saint-Vérand, tous les dimanches matin (9h-12h) sur l'esplanade Zébulon – Salle des Fêtes à compter du dimanche 18 juin 2017.

Chantiers Jeunes

Des chantiers 11-16 ans vont être mis en place sur 3 jours (du lundi 31 juillet au mercredi 2 août) au cours desquels 10 jeunes effectueront des travaux pour la collectivité (peinture, nettoyage après la vogue, réfection de chemins, etc...), encadrés par des animateurs et des bénévoles. Claude MULLER propose qu'en guise de remerciements, la commune puisse offrir à chaque jeune un chèque cadeau. Le montant de ce chèque cadeau est fixé à 30.00 € par adolescent soit au total 300.00 €.

Elle souhaite aussi savoir si les chantiers peuvent être ouverts aux adolescents n'habitant pas la commune pour compléter les équipes. Cette question sera rediscutée en juillet, en fonction des inscriptions déjà enregistrées.

Habitat dauphinois

Une rencontre est prévue avec Habitat Dauphinois le jeudi 22 juin à 18h00.

Centrales Villageoises

Le projet de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes est retenu par les Centrales Villageoises. Ces derniers sont à la recherche des financements complémentaires.